

Aubagne, le 14 novembre 2012

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, Rue de Varenne

75007 PARIS

MOTION

(adoptée par le Comité, réuni en assemblée le 17 octobre 2012)

Le comité « Agir pour l'Hôpital d' Aubagne », qui réunit élus, citoyens et hospitaliers, dont l'activité rayonne sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, exprime son inquiétude quant à la dégradation du système de soins. Ici, nous nous sommes mobilisés depuis de nombreuses années, à plusieurs reprises pour défendre notre établissement public, pour gagner la rénovation de la réanimation, pour l'autorisation d'exploiter une IRM. Nous savons cependant que notre hôpital ne connaît pas une situation singulière, c'est l'ensemble du système public de santé, promis à la privatisation, qui est malmené depuis des années.

Or, nous constatons que ces logiques de privatisation et de marchandisation de la santé que nous n'avons de cesse de dénoncer sont toujours à l'œuvre ; 1/3 de la population de notre pays renonce aux soins pour des raisons financières, dans les régions rurales des structures continuent de fermer jusqu'à en faire des déserts sanitaires, dernièrement l'actualité nous apprend le décès d'un nouveau-né sur la route, faute de service public de proximité.

Les hôpitaux sont quelques fois au bord de l'asphyxie financière (fermetures de services, réductions de personnels), la loi Bachelot que nous avons dénoncée en son temps, nous conduit vers un système de santé à plusieurs vitesses dans lequel une place de plus en plus importante est offerte au privé.

Nous pensons qu'il est urgent de rompre avec ces logiques, afin de redonner à l'hôpital et à la santé publique, les moyens qui leur font défaut.

Il est donc indispensable d'arrêter la mise en œuvre de la loi HPST que les élus de la majorité actuelle avaient combattue lorsqu'ils étaient dans l'opposition et d'engager un moratoire de l'application de cette loi, le temps de préparer une vraie loi de santé publique. Dans l'urgence, il faut de suite stopper tous les projets de restructuration, examiner l'état de trésorerie des établissements, qui avec les effets pervers du tarif à l'activité (T2A) sont souvent au bord de l'asphyxie financière, et décider d'allouer des aides exceptionnelles au cas par cas, en fonction de la gravité des situations.

Il est vital de redonner à la santé publique, et à la prévention, les moyens qui leurs font défaut.

-oOo-